

Arrêté 2017 – 02

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R712-10 à R712-45;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;
Vu le règlement intérieur (Titre IV) ;
Vu la réunion des représentants étudiants du 13 janvier 2017 portant sur l'élection des représentants des usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;

ARRÊTE

Article 1 : Siègent à la section disciplinaire compétente pour les étudiants de l'Institut au titre du collège des étudiants :

Titulaires :

Thomas CUVELIER
Antoine BATAL
Nicolas IMBERT

Karen JOUVE
Marie JAILLANT
Déborah FALCON

Suppléants :


Théo DELPORTE
Hubert-Félix DELATTRE
Quentin PRUVOT

Audrey MAZE
Marie VAN GUCHT
Justine VAN MINDEN

Article 2 : Les membres de la section disciplinaire sont nommés pour une durée d'un an à compter de leur élection en tant que représentant des usagers au conseil d'administration en novembre 2016.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 16 janvier 2017.


Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.

DATE D’AFFICHAGE :

17.01.2017

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

25 rue Gaston de Saporta - 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 - Tél. : 04 42 17 01 60 - Fax : 04 42 96 36 99 - www.sciencespo-aix.fr